

NOTICE ASSAINISSEMENT

1. Situation administrative

Les réseaux d'assainissement et les stations de pompage sont gérés en régie par la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne dont le siège social est au 19 avenue de la Sablière – 94370 Sucy-en-Brie.

2. Collecte, transport et traitement

Les réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) sont gérés soit par la Communauté d'Agglomération, soit par le Conseil général du Val de Marne (Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement).

Le traitement des eaux usées est assuré par le SIAAP (Service Interdépartemental de l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne).

3. Préconisations techniques

Devant la disparité des situations possibles, l'existence de réseaux ou non, le type d'activité, la topographie, etc... il n'est pas possible de définir une préconisation technique standard pour l'ensemble de la commune.

Il convient de se reporter, au cas par cas, au règlement communautaire d'assainissement, au règlement d'assainissement départemental, ainsi qu'au règlement d'assainissement du SIAAP.